



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6142^e séance

Lundi 15 juin 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. İlkin	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Ebner
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Lukwiya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadeur Yukio Takasu, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Takasu.

M. Takasu (*parle en anglais*) : Le présent rapport trimestriel est le dixième qui est soumis au Conseil de sécurité en application de l'alinéa h) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006). Il couvre la période allant du 11 mars au 15 juin 2009 au cours de laquelle le Comité n'a tenu aucune séance mais a mené ses travaux dans le cadre de la procédure d'approbation tacite.

Dans mon précédent rapport, j'ai informé le Conseil que le Comité avait envoyé des lettres aux États Membres concernés en les invitant à fournir dans un délai de 10 jours ouvrables tout complément d'information pertinent au sujet de cette transaction qui constitue une violation du paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006). Ce paragraphe crée une interdiction d'acquérir des armes et des matériels connexes auprès de la République islamique d'Iran. Le Comité a par la suite reçu une réponse de l'un des deux États qui n'a cependant fourni aucune information concernant la transaction. Le Comité a donc envoyé aux deux États une seconde lettre le 1^{er} mai 2009 dans laquelle il a réitéré sa demande. Il a également reçu, le 27 mars puis le 26 mai, des informations complémentaires sur le matériel provenant de l'État qui avait initialement appelé l'attention du Comité sur cette question. Le Comité est actuellement en train d'examiner ces informations.

Pendant la période à l'examen, le Comité a reçu d'un État Membre une notification qui faisait référence au paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006) et qui

concernait la fourniture d'articles devant être utilisés dans la centrale nucléaire de Buchehr (Iran). Le Comité a également reçu une notification, conformément au paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006), qui concernait le déblocage de fonds au titre d'un contrat passé avant l'inscription d'une entité sur la liste. Le Comité a également répondu aux demandes écrites des États Membres en ce qui concerne certains aspects du régime de sanctions.

Enfin, pour ce qui est des rapports établis par les États sur l'application de toutes les mesures pertinentes énoncées dans les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803(2008), les données mises à jour sont les suivantes : 91 rapports en application de la résolution 1737 (2006), 78 rapports en application de la résolution 1747 (2007) et 66 rapports en application de la résolution 1803 (2008).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Takasu du rapport qu'il a présenté en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1737 (2006). Premièrement, je voudrais répéter que les Gouvernements des pays E3+3 se proposent d'organiser une réunion avec l'Iran pour débattre des modalités concernant son programme nucléaire mais n'ont pas encore reçu de réponse. Les États-Unis participeront pleinement à ces pourparlers, et nous continuons d'insister auprès de l'Iran pour qu'il accepte l'invitation.

La séance d'aujourd'hui est la première depuis les élections du 12 juin en Iran. Nous partageons les préoccupations de la communauté internationale concernant les événements qui se sont déroulés à l'issue des élections. Étant donné que l'Iran cherche à régler les différends liés aux résultats des élections, il est important de respecter le droit des citoyens iraniens de s'exprimer pacifiquement.

La séance d'aujourd'hui est la première que nous tenons depuis que le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a publié son dernier rapport sur le respect par l'Iran des accords de garantie conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au titre de ses obligations envers le Conseil de sécurité. Alors que le Conseil des gouverneurs de l'AIEA se réunit

aujourd'hui, nous devons également nous concentrer sur le rapport et ses résultats détaillés dans le cadre des travaux de ce Comité.

Le rapport de l'AIEA sur l'Iran contient, une fois encore, des informations inquiétantes qui doivent retenir l'attention soutenue du Conseil. Le Directeur général a souligné le fait que l'Iran continue d'agir au mépris de ses obligations internationales, et qu'il refuse notamment de se conformer à l'injonction que lui a faite le Conseil de suspendre ses activités nucléaires qui posent un risque de prolifération. Le rapport constate que l'Iran continue d'accomplir des progrès significatifs vers son objectif qui est de se doter de l'arme nucléaire, qu'il intensifie ses activités d'enrichissement d'uranium et a produit plus de 1 300 kg d'hexafluorure d'uranium faiblement enrichi, ce qui représente une quantité suffisante pour fabriquer une arme nucléaire si l'Iran devait continuer de l'enrichir pour le doter d'une dimension militaire. L'Iran a également refusé d'appliquer pleinement les garanties, notamment en refusant l'accès au réacteur d'Arak, ce qui, et le Directeur général insisté sur ce point, pourrait porter préjudice à la capacité par l'Agence de mettre en place de véritables garanties pour cette infrastructure.

Dans le même temps, l'Iran continue de refuser de répondre aux questions restantes de l'AIEA concernant ses dernières activités visant à fabriquer une ogive nucléaire, ou même d'organiser une réunion pour débattre de ces questions. Je vais donner quelques exemples. L'Iran refuse d'accéder à la demande de l'AIEA de lui fournir des explications concrètes concernant ses derniers travaux visant à développer des armes nucléaires, et aucun progrès n'a été fait sur cette question depuis août 2008. L'Iran continue de rejeter les questions posées par l'AIEA concernant l'acquisition du document relatif à l'uranium métal qui contient des instructions sur la manière d'effectuer le moulage en demi-sphères d'uranium métal enrichi, ce qui selon le rapport de l'AIEA en date de janvier 2006, est en rapport avec la fabrication de composants d'armes nucléaires. L'Iran refuse de donner des éclaircissements sur les réseaux d'approvisionnement et de recherche et développement des instituts et sociétés militaires qui pourraient être liés au nucléaire. L'Iran refuse aussi de donner à l'AIEA l'accès aux informations, à la documentation et aux personnes concernées dont elle a besoin pour appuyer les affirmations du pays.

Le Directeur général a demandé encore une fois à l'Iran de coopérer avec l'AIEA sans plus tarder.

Compte tenu du non-respect persistant par l'Iran de ses obligations envers le Conseil de sécurité et l'AIEA, nous devons continuer d'appuyer fermement les efforts du Comité sur les sanctions contre l'Iran. Les États-Unis se félicitent notamment des efforts soutenus déployés par le Comité pour obtenir des informations supplémentaires de l'Iran et de la Syrie concernant la récente violation de la résolution 1747 (2007) qui met en cause le *M/V Monchegorsk*. Nous restons préoccupés par le fait que les demandes du Comité restent lettre morte. Les États-Unis remercient la République de Chypre pour la lettre envoyée récemment au Comité dans laquelle il l'informe que la cargaison du navire avait été inspectée et entreposée, en lieu sûr. Nous remercions également Chypre d'avoir fourni au Comité les détails supplémentaires qu'il avait demandés concernant la cargaison. Nous prenons bonne note des informations selon lesquelles une partie de la cargaison du navire est la propriété de l'Organisation des industries de la défense de l'Iran, une des entités désignées en annexe de la résolution 1737 (2006). Nous appuyons les efforts cruciaux déployés par le Comité pour étudier ces nouveaux détails et à prendre les mesures appropriées.

Les États-Unis demeurent attachés à une relation de diplomatie directe avec l'Iran afin de résoudre les problèmes qui sont une source de préoccupation pour la communauté internationale, sur la base du respect mutuel. Nous voulons que l'Iran soit un membre respecté de la communauté internationale, mais nous reconnaissons que ce statut ne confère pas seulement des droits mais aussi des responsabilités. Même si aujourd'hui nous offrons à l'Iran une nouvelle occasion de rétablir la confiance internationale, le Comité a toujours un rôle critique à jouer. Nous demandons instamment au Comité de redoubler d'efforts pour garantir l'application pleine et sans compromis des mesures imposées par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008).

M. Parham (Royaume Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier l'Ambassadeur Takasu de son rapport. Nous le remercions d'avoir dirigé les efforts du Comité pour garantir la pleine application de ces mesures qui sont cruciales pour lutter contre la menace de la prolifération. Nous apprécions particulièrement les efforts déployés par l'Ambassadeur Takasu et le Comité pour régler les questions que soulève le transport de matériel sur le *M/V Monchegorsk*, ce qui constituait une violation de la résolution 1747 (2007).

Nous nous félicitons de la coopération d'un État Membre qui a fourni d'autres informations sur la cargaison. Mais, comme le rapport le signale, la réponse reçue des États en infraction n'a pas été adéquate. Nous notons que le Comité continue d'examiner la question, et nous espérons que ce dernier pourra tirer des enseignements utiles pour assurer une pleine mise en œuvre et un respect intégral.

Le rapport le plus récent de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur l'Iran montre clairement encore un fois la gravité de la menace que posent les activités de prolifération nucléaire de l'Iran. L'Iran n'a toujours pas suspendu ses activités d'enrichissement ou ses travaux sur des projets liés à l'eau lourde, au mépris manifeste de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. En outre, l'Iran continue de ne pas coopérer avec l'AIEA.

L'Iran dispose à l'heure actuelle de plus de 7 000 centrifugeuses, dont 5 000 enrichissent de l'UF6. L'Iran a désormais produit 1 339 kilogrammes d'uranium faiblement enrichi. Il refuse depuis un an à l'AIEA l'accès à son réacteur à eau lourde à Arak. Un réacteur d'une telle conception pourrait servir à produire du plutonium pour des armes nucléaires. L'AIEA a indiqué que de ce fait, il lui est difficile de faire un nouveau rapport sur la construction du réacteur, comme l'a demandé le Conseil de sécurité.

Le rapport souligne également que l'Iran est le seul État ayant des activités nucléaires considérables qui a un accord de garanties généralisées en vigueur mais qui ne met pas en œuvre les dispositions du Code 3.1 révisé sur la communication rapide d'informations sur les études techniques entreprises. En outre, le rapport indique que l'AIEA n'a toujours pas reçu d'informations préliminaires sur les études techniques entreprises, comme cela a été demandé en décembre 2007, pour la centrale nucléaire de Dakhovin.

Le rapport indique également qu'il n'y a pas eu de changement dans l'attitude de l'Iran, qui refuse toujours de répondre aux questions sur les aspects militaires éventuels de son programme nucléaire. Ainsi donc, il est impossible d'être assuré des intentions pacifiques proclamées par l'Iran.

Nous ne souhaitons pas nier à l'Iran son droit à l'énergie nucléaire civile. L'offre généreuse faite par les E3+3 comprend tout ce dont l'Iran a besoin pour mettre en œuvre un programme moderne d'énergie nucléaire civile, qui, affirme-t-il, est son objectif. Il est difficile de voir comment les actions actuelles de l'Iran tendent vers

cet objectif. Les manœuvres dilatoires continues de l'Iran ne font que saper la confiance en ses intentions. L'Iran continue au contraire d'élargir son programme d'enrichissement qui ne semble pas avoir un objectif civil. Il doit suspendre ses activités d'enrichissement, comme le demandent cinq résolutions du Conseil de sécurité et agir de manière à rassurer la communauté internationale quant à la nature exclusivement pacifique de ses intentions.

Notre message à l'Iran est clair et simple. Le moment est désormais venu de passer aux choses sérieuses. La communauté internationale a indiqué clairement que nous souhaitons établir un partenariat responsable avec l'Iran. Nous espérons que le Gouvernement iranien y répondra sincèrement dans les semaines et les mois à venir, mais cette possibilité n'est pas un chèque en blanc. Nous devons d'urgence faire de réels progrès. Il est essentiel aujourd'hui que l'Iran choisisse de faire avancer le processus. Les E3+3 ont indiqué clairement qu'ils voulaient dialoguer avec l'Iran. Nous espérons que l'Iran décidera rapidement de le faire, et acceptera sans tarder les offres de dialogue, tant des États-Unis que de la communauté internationale. Il est essentiel que nous progressions sur ce front. Cette offre ne sera pas valable infiniment.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Takasu pour son rapport. Cet exposé vient à point nommé pour nous rappeler ce qu'est la réalité du dossier nucléaire iranien. Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) vient d'en dresser un bilan accablant dans le rapport qu'il a soumis au Conseil des gouverneurs de l'Agence le 5 juin dernier.

L'Iran poursuit des activités d'enrichissement et d'installation de nouvelles centrifugeuses en dépit de l'interdiction faite par le Conseil de sécurité. L'Iran a refusé les demandes répétées de l'Agence d'avoir accès au réacteur en construction à Arak. L'Iran refuse de mettre en œuvre certaines mesures de transparence de son accord de garanties, qu'on appelle Code 3.1. Le Directeur général a rappelé que l'Iran était le seul pays ayant des activités nucléaires significatives qui n'appliquait pas ces mesures. L'Iran continue de refuser d'appliquer le Protocole additionnel.

Enfin, s'agissant de l'enquête sur les possibles dimensions militaires du programme, naturellement un point clef, l'Iran n'a pas coopéré. Il n'a fourni accès ni aux informations, ni aux documents, ni aux sites, ni aux individus concernés. L'Agence est donc obligé de

conclure qu'elle n'est pas en mesure d'apporter des assurances crédibles quant à l'absence d'activités nucléaires non déclarées en Iran.

Face à ce comportement, il nous revient à nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'appliquer pleinement les sanctions qui ont été adoptées suite à ces violations répétées par l'Iran de ses obligations. L'Ambassadeur Takasu a évoqué en filigrane l'affaire du *Monchegorsk*, ce navire affrété par l'entreprise « Islamic Republic of Iran Shipping Lines », qui a été impliqué dans des trafics illicites au profit de l'Iran et en violation des résolutions du Conseil. La République de Chypre a pris la bonne décision en faisant inspecter le navire et en retenant sa cargaison. Mais l'enquête n'est pas finie. Nous devons déterminer également si en plus des armes interdites par la résolution 1747 (2007), la cargaison du navire avait un lien quelconque avec les personnes ou entités listées dans les résolutions en lien avec le programme nucléaire iranien. Nous devons insister sur la gravité de ce type de contrebande, qui menace notre sécurité collective, et sur la nécessité d'une très stricte vigilance de notre part.

Pour terminer, je voudrais souligner, comme l'a fait l'intervenant précédent, que la France est attachée à la double approche sur le dossier iranien. Les directeurs politiques des E3+3 ont proposé depuis maintenant longtemps à l'Iran de les rencontrer, y compris en présence du directeur politique américain. L'Iran n'a toujours pas répondu. Il nous faut espérer que l'Iran réévaluera son comportement et cessera de faire obstruction aux efforts de l'Agence; espérer que l'Iran saisira la main qui lui est nouvellement tendue et qu'il fera enfin les gestes attendus de lui pour rétablir la confiance. L'Iran dispose d'une opportunité réellement unique pour le faire, et la France espère sincèrement qu'il saura la saisir rapidement.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Takasu, pour son exposé périodique trimestriel sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et pour les travaux qu'il a menés à bien à la direction de ce Comité. Nous notons qu'au cours de la période considérée, les actions du Comité ont été en conformité totale avec les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008).

Nous croyons que le Comité continuera de s'acquitter de sa tâche en suivant la lettre et l'esprit de ces résolutions et en visant l'objectif principal qui

consiste à surveiller efficacement le programme iranien par des moyens et des négociations diplomatiques, sur la base des propositions avancées par les six. À l'heure actuelle, la Fédération de Russie, de concert avec les autres membres des six, œuvre pour faire en sorte que le dialogue avec l'Iran reprenne le plus rapidement possible. Il importe, dans ce contexte, que tous les six États restent attachés à l'objectif principal, qui consiste à aider l'Agence internationale de l'énergie atomique à déterminer que le programme nucléaire iranien n'a pas un caractère militaire.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie également l'Ambassadeur Takasu pour le rapport détaillé qu'il nous a présenté sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), et nous attendons avec intérêt le suivi des questions dont il est saisi.

Ma délégation est préoccupée par le contenu du rapport le plus récent de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en date du 5 juin 2009, selon lequel l'Iran ne respecte toujours pas les résolutions du Conseil de sécurité et continue à enrichir de l'uranium et à construire des installations liées aux réacteurs à eau lourde.

Comme nous l'avons déjà signalé, le Mexique se bat en faveur du désarmement nucléaire et de mesures efficaces et progressives qui garantiront la crédibilité et l'efficacité du régime international de non-prolifération. Nous sommes résolus à continuer à le faire. Les signes positifs en matière de désarmement émis récemment par quelques États dotés d'armes nucléaires contrastent avec l'attitude d'autres États qui continuent de mener des activités qui semblent axées sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins non pacifiques. Nous craignons un ralentissement possible des progrès sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le risque de prolifération des armes nucléaires persistera donc tant que ces armes n'auront pas été totalement éliminées. Ce qui n'existe pas ne peut proliférer.

À cet égard, nous réaffirmons qu'il importe de continuer de tenter de régler la question nucléaire iranienne par le dialogue et que l'Iran continue de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour tirer au clair les questions pertinentes relatives à son programme nucléaire, conformément aux résolutions qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité.

M. La Yifan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Takasu,

Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), de son exposé sur les activités menées par le Comité ces trois derniers mois. Nous voudrions également le remercier pour le travail qu'il a accompli depuis qu'il a pris ses fonctions de Président du Comité.

Le dossier nucléaire iranien pose la question de l'efficacité du régime international de non-prolifération nucléaire, a une incidence directe sur la situation au Moyen-Orient et a des répercussions sur la sécurité énergétique mondiale. C'est pourquoi, il a suscité largement l'attention de la communauté internationale.

La Chine a toujours été favorable au maintien du régime international de non-prolifération. Nous sommes contre la prolifération des armes nucléaires et nous ne souhaitons pas assister à une nouvelle vague de troubles au Moyen-Orient. Nous avons toujours demandé que le dossier nucléaire iranien soit réglé par des moyens diplomatiques et de façon pacifique. La Chine a toujours pensé que régler cette question par des voies diplomatiques répond aux intérêts de la paix et de la sécurité dans la région du Moyen-Orient. Cela répond également à l'intérêt commun de la communauté internationale. La Chine est donc prête à continuer de jouer un rôle constructif à cet égard.

Le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, la Chine, les États-Unis et la Fédération de Russie collaborent et coopèrent étroitement dans le but de

relancer les négociations sur cette question. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a également continué de coopérer avec l'Iran sur différentes questions relatives au programme nucléaire iranien. Il y a de rares possibilités de reprendre les négociations sur ce point.

La Chine a pris note du fait que le Directeur général de l'AIEA, M. ElBaradei, a présenté son dernier rapport en date sur la question iranienne. Nous nous félicitons des efforts faits par l'AIEA et son Directeur général. Nous espérons que l'Iran continuera de coopérer avec l'AIEA et règlera les questions en suspens le plus rapidement possible, afin de dissiper les préoccupations de la communauté internationale quant à son programme nucléaire.

Dans le même temps, nous espérons que la communauté internationale saisira cette occasion pour intensifier ses efforts diplomatiques sur cette question et maintenir et encourager le dialogue avec l'Iran, pour que les négociations reprennent rapidement en vue de parvenir à un règlement global, approprié et à long terme de la question nucléaire iranienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 35.